

Vous tous, chers amis, serez appelés à rendre d'immenses services à votre pays, au point de vue de l'agriculture et de la colonisation, et peut être dans un avenir prochain, si vous accomplissez honorablement et avec vaillance la digne mission de cultivateur du sol. Il arrivera pour vous ce qui est arrivé pour d'autres qui vous ont précédé à l'école d'agriculture de Ste-Anne : ils ont occupé et ils occupent encore d'importantes charges et se rendent imminemment utiles à la classe agricole. Permettez-moi de vous en signaler quelques-uns : M. A. C. P. R. Landry, ex-député à la Chambre des Communes et auteur d'un remarquable traité sur l'agriculture ; M. J. G. A. Marsan, membre du Conseil d'agriculture, professeur à l'école d'agriculture de l'Assomption, et M. Michel Gauvin chef de pratique à la ferme-modèle de cette institution ; l'Hon. M. F. X. Ovide Méthot, Conseiller Législatif et propriétaire de fermes considérables ; M. Richard, ex-député à la Chambre des Communes ; M. Albert Lussier, membre de l'Assemblée Législative et formant actuellement parti du comité de l'agriculture pendant la présente Session ; M. George Caron, actuellement grand propriétaire de terres dans la Province de Manitoba ; M. Auguste Fortin, conférencier agricole et donnant l'exemple d'une bonne culture dans la Vallée du Lac St Jean ; M. Joseph Roy, votre chef de pratique ; M. Têtu qui occupe une charge importante dans le département de la colonisation à Manitoba ; enfin nombre d'autres qui échappent à ma mémoire.

Tenez à honneur de conserver à l'école d'agriculture la bonne réputation qu'elle s'est acquise en profitant, autant que vous le pourrez, des bons enseignements théoriques et pratiques qui y sont donnés : car c'est de là que dépend son existence et l'accroissement qu'elle est destinée à prendre dans l'estime des cultivateurs en faveur desquels elle a été établie.

Permettez-moi de vous rappeler que l'école d'agriculture, depuis sa fondation, a eu une portée immense au point de vue du progrès agricole qui s'est manifesté non-seulement dans la Province de Québec et la Province de Manitoba où elle compte des élèves, mais aussi dans la Province du Nouveau-Brunswick. En effet, dans cette dernière province, il y a là des apôtres de la colonisation et de l'agriculture qui ont puisé leur dévouement à ces nobles causes en voyant ceux qui vous ont précédé, constamment à l'œuvre lorsqu'ils fréquentaient le Collège de Ste Anne : le Rév. M. Jos. F. X. Michaud curé de Bouctouche et le Rév. M. Jos. Ouellet curé de Ste Marie, qui rendent des services signalés à l'agriculture et à l'œuvre de la colonisation dans le Nouveau-Brunswick, en établissant des centres de colonisation, en organisant des sociétés d'agriculture et en fondant des fermes modèles qu'ils dirigent avec savoir-faire et avec succès. En cela, ils suivent les traces de leurs confrères au Collège de Ste-Anne, les RR. MM. T. Montminy curé de St Agapit et S. Garon curé de St Gilles qui sont les promoteurs zélés des cercles agricoles, ayant pour les seconder dans cette œuvre le Rév. M. F. X. Méthot qui, lorsqu'ils étudiaient au Collège de Ste-Anne, était directeur de l'école d'agriculture.

En terminant, mes chers amis, permettez-moi de vous remercier d'avoir su apprécier la libéralité de nos Gouvernants qui se sont fait un devoir d'encourager la *Gazette des Campagnes*. Cet encouragement, quoique tardif, nous a été d'un grand secours puisqu'il nous a permis de maintenir l'existence de la *Gazette des Campagnes* jusqu'à aujourd'hui. Le gouvernement Joly a le premier donné l'exemple ; cet exemple a été suivi par les gouvernements

qui se sont succédés, et j'ai l'intime conviction que le gouvernement actuel surpassera ses devanciers par sa libéralité à mon égard, car j'ai pour protecteur naturel au sein même du Cabinet, l'un de ses principaux membres, le député de mon comté, l'Hon. M. Gagnon.

Je voudrais, mes chers amis, vous donner rendez-vous pour le 50e anniversaire de la fondation de la *Gazette des Campagnes*, mais ce serait à mon âge trop de prétention. Tout ce que je puis désirer, c'est que ce journal me survive et qu'il trouve parmi vous de puissants auxiliaires, de généreux protecteurs au sein même de notre Assemblée Législative si vous êtes appelés à y occuper un siège.

*Interpellations faites au Gouvernement pendant la présente Session, à l'Assemblée Législative, sur des questions concernant l'agriculture, la colonisation et les chemins de fer.*—M. Faucher de St-Maurice, député de Bellechasse, a demandé au Gouvernement si c'était son intention d'amender de nouveau la loi concernant l'agriculture, de permettre au Conseil d'agriculture ou à l'Hon. Commissaire de l'agriculture d'employer une partie des \$50,000 votées chaque année en faveur de l'agriculture, aux fins de l'instruction agricole et l'autre partie de cette somme à l'encouragement des concours de paroisses pour les terres les mieux tenues. L'Hon. M. McShane lui répondit que cette question était sous considération, comme formant partie de la politique générale du Gouvernement sur l'agriculture.

M. Jules Tessier, député du comté de Portneuf, demanda si le Gouvernement a décidé où aurait lieu la prochaine exposition provinciale ?

L'Hon. M. Mercier dit que le Gouvernement n'a pas encore pris aucune décision à ce sujet, mais qu'en toute justice l'exposition devrait avoir lieu à Québec. J'espère, ajoute l'Hon. Premier ministre, que le Conseil d'agriculture sera de cet avis.

M. St-Hilaire, député du Saguenay et de Chicoutimi, en demandant copie de toute correspondance au sujet du parachèvement du chemin de fer Québec et Lac St Jean, a demandé aussi au Gouvernement si le lieu du terminus de ce chemin était déterminé.

L'Hon. Premier ministre lui a répondu que le terminus n'était pas encore fixé. Chicoutimi le réclame, et c'est un centre considérable, le chef-lieu du district. D'un autre côté, d'autres cantons réclament aussi le terminus. Pour ces raisons, il serait peut-être désirable de construire deux embranchements, dont l'un se dirigerait vers Chicoutimi et l'autre vers l'Ouest.

M. Faucher de St-Maurice a demandé au Gouvernement si c'était son intention de donner suite aux conclusions du premier paragraphe du deuxième rapport du Comité d'agriculture soumis à l'Assemblée Législative dans la séance du 5 juin 1886 et accepté unanimement par la législature dans la séance du 14 juin 1886. Le paragraphe se lit comme suit :

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il est de la plus haute importance pour la colonisation et le développement de la partie de la province de Québec, qui renferme les comtés de Dorchester, de Bellechasse, de Montmagny, de l'Islet, de Kamouraska, de Témiscouata, de Lotbinière, de Mégantic, d'Arthabaska et de Wolfe, qu'une exploration raisonnée et bien faite puisse mettre votre honorable Chambre en état d'adopter, bientôt, toute mesure